BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2051

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

850 854 399 RCS Strasbourg.
A.M. PARTICIPATION.
Forme : Société civile.
Capital : 5325050.00 EUR.
Adresse : 24, Rue des Pêcheurs, 67114 Eschau.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION (article R. 236-2 du Code de commerce – une insertion au BODACC par chacune des sociétés) Société absorbante : A. M. PARTICIPATION, société civile au capital de 5.325.050,00 Euros, siège social : 24 Rue des Pêcheurs 67114 ESCHAU, 850 854 399 R.C.S. STRASBOURG. Société absorbée : S.M.R.E., société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 Euros, siège social : 24 Rue des Pêcheurs 67114 ESCHAU, 402 135 412 R.C.S. STRASBOURG. Date du projet : 15 octobre 2026. Évaluation de l'actif et du passif transmis, à leur valeur comptable au 31 décembre 2025 : actif 1.751.705,57 Euros ; passif 715.869,81 Euros ; actif net 1.035.835,76 Euros. Rapport d'échange : néant. La société A.M. PARTICIPATION détenant la totalité des parts de la société S.M.R.E., il ne sera procédé à aucun échange de titres ni à aucune augmentation de capital (article L. 236-3, II, 1° du Code de commerce). Prime de fusion : néant. Boni de fusion prévu : 228.335,76 Euros. Date d'effet : effet rétroactif, sur les plans comptable et fiscal, au 1er janvier 2026. La société S.M.R.E. sera dissoute sans liquidation au jour de la réalisation définitive de la fusion. Dépôts : le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Strasbourg le 16 octobre 2026, au nom de chacune des sociétés. Les créanciers des sociétés participant à l'opération, dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet, peuvent former opposition dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Pour avis, la gérance..